

La **romance** qui ébranle l'athénée de Visé

Lucie, aujourd'hui âgée de 21 ans, et sa maman ont déposé chacune une plainte, ce mercredi, à la police de la Basse-Meuse. Lucie et son professeur ont entretenu une relation intime, durant plus d'un an, à l'athénée royal de Visé. Lucie n'avait alors, en 2013, que 16 ans et 8 mois. Aujourd'hui, elle se sent flouée, trompée par son prof. Le professeur, en congé de maladie depuis les révélations de Lucie, avoue des flirts et des sentiments partagés. Rien de plus. Il fait, évidemment, l'objet d'une enquête disciplinaire avant, peut-être, un dossier pénal car la majorité sexuelle ne permet pas tout.

Classique, jolie, décidée, fragile et dangereuse, Lucie a de grands yeux clairs. Ses avant-bras portent les stigmates d'une récente tentative d'en finir avec la vie. Pas une simple estafilade d'ado qui lance un appel au secours mais une dizaine de centimètres dans le sens de la longueur de la veine. Ce n'était pas la première fois que la jeune femme tentait l'irréparable. Atablée dans la salle commune de l'hôpital psychiatrique où elle séjourne, à Liège, Lucie est entourée par sa maman et sa plus jeune sœur. C'est là qu'elle nous a gentiment reçus. Très mature pour son âge, la brillante étudiante en 3^e à l'ULg s'exprime clairement et avec aisance.

UNE AUTRE RELATION

Cinq ans après les faits, Lucie éprouve le besoin de raconter son histoire avec son professeur qui, au début de cette relation interdite, en 2013, avait 31 ans. « Cela fait sans doute partie de mon processus de reconstruction », explique-t-elle calmement. « Le déclic est venu, ici, à

l'hôpital, en discutant de longues heures avec une autre patiente qui, elle aussi, avait vécu une situation très compliquée. J'ai commencé à écrire mon histoire, ma version des faits, aux quatre coins de l'hôpital. »

Comme beaucoup de personnes blessées après une rupture, Lucie est devenue « dangereuse », pour elle mais aussi pour les autres.

« Il m'avait donné son mot de passe », explique-t-elle. « J'ai donc ouvert sa messagerie le plus simplement du monde et j'y ai constaté qu'il entretenait une relation avec une autre femme. » Lucie a alors envoyé sa lettre d'une dizaine de pages A4 à quasiment

tous les contacts du professeur. Les enseignants, la direction, les amis de celui qu'elle aimait étaient maintenant au courant de sa version des faits.

Lucie avait 16 ans et 8 mois lorsqu'elle prétend avoir vécu une histoire d'amour – et les relations intimes qui vont avec puisqu'elle décrit des scènes qui se sont tenues dans un cagibi dégoutant en haut des escaliers des couloirs C « [...] Cette pièce avait l'avantage de donner sur le toit de l'école où on s'essayait parfois, dominant la Ville de Visé et rafraîchi par la brise estivale. J'y ai connu, avec toi, mes premiers rapports sexuels. Et, une fois de plus, voilà seulement que je te confie avec quel désarroi j'avais pris conscience que je ne comprenais rien à nos deux corps [...] »

CUMUL DE MENSONGES

Le couple trouvait également d'autres recoins de l'école pour disparaître et s'aimer quelques minutes à l'abri des regards indiscrets. « [...] En plus des quelques minutes passées dans la classe où nous allions avoir cours, nous avons trouvé le local H1, où

les meubles de théâtre étaient entreposés, pour nous retrouver [...] ».

Elle se souvient également du premier baiser échangé dans la voiture de son professeur. « C'était le 2 avril 2013, il faisait nuit et il me ramenait chez moi après une conférence à laquelle nous avions assisté. Nous nous étions déclaré nos sentiments quelques jours plus tôt. Nous nous sommes embrassés et nous nous sommes déclaré nos sentiments. J'ai été profondément bouleversée par ce baiser qui a duré de longues minutes. Je ne savais pas qu'embrasser quelqu'un ressemblait à cela. Je suis rentrée chez moi où je n'ai pu parler de ça avec personne... »

Arrive alors le mois de juin 2013 et les vacances scolaires. Le couple est séparé. Lucie cumule alors les mensonges pour retrouver celui qu'elle appelle son compagnon. « Je mentais de plus

en plus, à tout le monde, pour le retrouver. Nous discussions beaucoup, nous étions très connectés : il incarnait l'homme idéal mais il refusait de l'admettre ce qui le rendait encore plus parfait. Ses imperfections étaient, elles aussi, parfaites. Lorsque nous étions ensemble, nous regardions un film, nous mangions ou nous étions au lit... Nous nous étions promis d'attendre mes 18 ans pour étaler notre amour au grand jour. »

Lorsque Lucie a fêté ses 18 printemps, elle a présenté son prof à sa famille. « On avait des projets plein la tête : une maison, peut-être un enfant et un mariage comme tous les autres couples. Nos avions tout pour être heureux. Il ne nous restait plus qu'à afficher notre bonheur au monde entier. »

MOINS DISPONIBLE

Mais tout ne se déroulait pas

comme prévu. Malgré la majorité de Lucie, son prof devenait de moins en moins disponible, de plus en plus distant, il lui reprochait la différence d'âge, trop grande. En septembre 2015, le couple se séparait, définitivement.

Ses révélations ont, évidemment, fait énormément de bruit dans le monde de l'enseignement.

La direction générale de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été avertie. « Une enquête est en cours », explique-t-on à la direction de

l'athénée de Visé. « Ce sera « no comment » de notre part, pour le bien de tous. »

Depuis la lettre de Lucie, le professeur incriminé est en congé de maladie jusqu'à la fin de l'an-

née scolaire. Actuellement, l'enseignant fait l'objet d'une enquête disciplinaire qui n'a pas encore livré son verdict.

DEUX PLAINTES

D'un point de vue pénal, si les faits étaient avérés, les relations intimes consenties entre un majeur et un mineur de plus de 16 ans pourraient déboucher sur des faits d'attentats à la pudeur, si du moins la victime ou sa famille dépose une plainte. « Je vais déposer une plainte à la police de la Basse-Meuse », assurait, mardi soir, la maman de Lucie. « Je vais le faire aussi, même si ça me fait mal. Il faut que je le fasse », confiait encore Lucie avant de prendre congé de nous, ses grands yeux clairs embués. Aujourd'hui, l'adolescente de 16 ans et 8 mois est devenue une jeune femme qui tente de se reconstruire et de retrouver un équilibre. « Ce ne sera pas facile, je ne sais pas combien de temps je vais rester ici, à l'hôpital psychiatrique. »

ARNAUD BISSCHOP

Même si elle a cautionné la relation

La maman de Lucie : « Ce professeur a détruit ma fille »

Selon la maman de Lucie, c'est cette histoire toxique qui a conduit sa fille à tenter de mettre un terme à ses jours puis à séjourner en hôpital psychiatrique durant plusieurs semaines. Cette histoire d'amour différente, elle l'avait pourtant cautionnée...

« C'est vrai », avoue-t-elle. « Je n'ai appris cette relation que lorsque Lucie a fêté ses 18 ans et qu'elle m'a tout avoué. Je suis quelqu'un avec un esprit ouvert et même si ce n'était pas la situation dont je rêvais pour ma fille, j'ai accepté ses

choix. Elle m'a présenté son amoureux, nous nous sommes retrouvés pour des repas, etc. Je suis

une maman et j'ai toujours trouvé qu'il possédait un côté malsain. Il cachait sans cesse ma fille à tout le monde alors qu'elle passait des heures à l'attendre. »

Avec une plainte déposée, le professeur risque des poursuites pénales pour attentat à la pudeur. N'est-il pas un peu facile, une fois la rupture consommée, de déposer une

plainte, lourde de conséquences, pour des faits que, quelques mois auparavant, on cautionnait ?

« MA MAIN A LA FIGURE »

La réponse de la maman de Lucie fuse : *Après coup, je réalise qu'il n'a fait que profiter d'elle avec des relations intimes particulièrement malvenues au sein de l'école. Il a fait miroiter à ma fille une véritable histoire d'amour qui n'est jamais arrivée.*

Elle y a cru tellement fort qu'aujourd'hui, il ne lui reste que des souvenirs douloureux. Ce professeur a détruit ma fille. Il a largement dépassé le cadre de sa fonction. Après leur relation, Lucie a tenté de se suicider. J'aurais pu la perdre à cause de lui... Je lui ai dit et je lui ai déjà mis ma main dans la figure, à deux reprises, pour qu'il comprenne bien ce qu'il avait fait d'elle. Il a profité, il s'est amusé, il a pris du plaisir. » ●

A.B.

« Mon client n'a rien fait de pénalement répréhensible »

Pascal Rodeyns est l'avocat de l'enseignant mis en cause par Lucie. Le pénaliste apprécie, disons-le, moyennement les révélations faites par la jeune femme, 5 ans après.

« Ce sont les déclarations de quelqu'un qui invente l'essentiel de cette histoire », explique-t-il. « Si une partie des faits décrits est correcte, le plus important a été inventé par une jeune fille qui espérait plus avec mon client. Il conteste, complètement, avoir eu des relations sexuelles au sein de l'école avec cette élève. »

« CALOMNIEUX »

« Cette étudiante prenait, régulièrement, des nouvelles de mon client, son professeur, alors que ce dernier vivait des moments difficiles, probablement les plus compliqués de toute sa vie. Elle l'a dragué, plusieurs fois, il a toujours dit « non » et puis, un jour, il l'a ramenée chez elle comme il ramène parfois d'autres étudiants, garçons ou filles. Elle lui a fait du « rentre-dans » et ils se sont embrassés une première fois avant de sortir ensemble, bien plus tard. Il y a 15 ans d'écart entre eux et il a réalisé que la

jeune fille n'était pas très équilibrée. Le couple s'est séparé peu après les 18 ans de Lucie mais lorsqu'elle a appris que son professeur avait retrouvé une compagne, elle a essayé, par tous les moyens, de lui nuire en inventant des histoires. Et même si un fond de vérité existe, le reste est calomnieux. Mon client n'a rien fait de pénalement répréhensible.

D'un point de vue disciplinaire, il n'est pas du tout suspendu comme certains tentent de le faire croire. Il est en congé de maladie pour 15 jours. Il est sous certifi-

cat. »

L'avocat a d'ailleurs envoyé une mise en demeure à la jeune fille pour harcèlement, calomnie et diffamation. Il envisage, sérieusement, de se constituer partie civile si la jeune femme persévère dans ses allégations.

Le professeur est également disposé à rencontrer Lucie, en présence d'un professionnel neutre pour une médiation. Histoire d'aplanir les tensions et les incompréhensions qui persistent. ●

A.B.

Les peines**La majorité sexuelle ne permet pas tout**

La majorité sexuelle est fixée à 16 ans mais cette notion ne permet pas tout. Civilement, le jeune reste mineur. Trois cas de figure existent lorsqu'un adulte entretient des relations sexuelles avec un mineur d'âge.

> Si le mineur est âgé de moins de 14 ans, tout acte de pénétration est considéré comme un viol. Dans ce cas,

la peine sera de 15 à 20 ans. Elle sera de 20 à 30 ans si l'enfant était âgé de moins de 10 ans accomplis.

> Si le mineur a entre 14 et 16 ans et qu'il est consentant, le majeur s'expose à des poursuites pour « attentat à la pudeur » si les faits sont dénoncés, évidemment. Et ce, même si aucune plainte n'a été déposée et

que personne ne s'est plaint de cette relation. La peine encourue sera de 15 à 20 ans.

> Si le mineur a plus de 16 ans, il a donc atteint la « majorité sexuelle ». À ce moment-là, il faut, pour que le majeur soit poursuivi, une plainte déposée. Cela signifie que le majeur peut-être poursuivi, toujours pour

« attentat à la pudeur », même si le mineur d'âge était parfaitement consentant pour la relation. Il s'expose ainsi à une peine de prison comprise entre 10 et 15 ans. ●

A.B.